



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1198

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Poleymieux au Mont d'Or**

objet : **Aménagement des voies de la Tour Risler (chemin du Robiat/chemin du Pavillon/rue de l'ancienne église) - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1198**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Poleymieux au Mont d'Or

objet : **Aménagement des voies de la Tour Risler (chemin du Robiat/chemin du Pavillon/rue de l'ancienne église) - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1) Contexte

La construction de logements sociaux (15 logements) sur le terrain situé à l'angle du chemin du Pavillon et du chemin du Robiat rend nécessaire la requalification de voies localisées dans le hameau de la Tour Risler.

En effet, la largeur actuelle du chemin du Pavillon ne permet pas la desserte du futur bâtiment par les véhicules des riverains. De plus, le chemin du Robiat, voie à double-sens permettant l'accès à la base aérienne 942, est assez circulée aux heures de pointe (90 véhicules/heure) et plus de 20 % de ces véhicules dépassent la vitesse de 50 km/h. En outre, il n'existe pas de cheminement piétons sécurisé sur une section de la rue de l'ancienne église, permettant aux piétons de rejoindre l'arrêt de bus (ligne régulière et scolaire) dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes.

L'aménagement de ces voies situées dans le hameau de la Tour Risler a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

2) Projet

Le projet prévoit :

- le recalibrage du chemin du Robiat avec la création d'une traversée piétonne surélevée au droit de l'accès du futur bâtiment d'habitation,
- l'élargissement du chemin du Pavillon avec la création d'un mur de soutènement de la parcelle privée (24 mètres linéaires). Ce mur sera réalisé avec un parement en pierres et fera l'objet d'une procédure de remise d'ouvrage au promoteur (Rhône Saône Habitat). La mise à double sens sur une portion de la voie permettra uniquement la desserte du nouveau bâtiment par les véhicules motorisés, l'accès piétons se faisant par le chemin du Robiat,
- l'élargissement de la rue de l'ancienne église avec la création d'un mur de soutènement avec remise d'ouvrage au propriétaire et d'un trottoir permettant d'assurer un cheminement piétons sécurisé pour accéder aux transports en commun,
- la réfection du revêtement des chaussées,
- la création d'une aire de regroupement des bacs de collecte.

3) Calendrier prévisionnel

- travaux d'aménagement : juillet à octobre 2016.

4) Montage financier

Les dépenses sont réparties de la manière suivante :

- 100 000 € de maçonnerie / construction des murs de soutènement,
- 160 000 € d'aménagement de voirie.

La totalité des crédits de paiement est demandée sur l'exercice 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Avant "Vu ledit dossier ;" il convient d'ajouter la phrase suivante :

"Les travaux relatifs au mur de soutènement sont réalisés pour le compte d'un tiers. Ils n'entrent pas dans le patrimoine de la collectivité et ne font pas l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme ;"

Dans le dispositif, il convient d'ajouter le paragraphe suivant :

"3° - Les dépenses relatives au mur de soutènement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal pour un montant de 100 000 € TTC - exercice 2016 - compte 615238 - fonction 844 - opération n° 0P09O5078."

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'aménagement des voies de la Tour Risler (chemin du Robiat/chemin du Pavillon/rue de l'ancienne église) à Poleymieux au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 160 000 € TTC en dépenses en 2016 à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P09O5078.

3° - Les dépenses relatives au mur de soutènement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal pour un montant de 100 000 € TTC - exercice 2016 - compte 615238 - fonction 844 - opération n° 0P09O5078.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.